

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Zonage d'assainissement des eaux pluviales des communes d'Andelain, Autreville, Beator, Charmes, Chauny, Condren, Danizy, La Fère, Oignes, Sinceny, Tergnier, Viry-Noureuil

Par arrêté du 9 septembre 2021, le Président de la communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales des communes d'Andelain, Autreville, Beator, Charmes, Chauny, Condren, Danizy, La Fère, Oignes, Sinceny, Tergnier, Viry-Noureuil.

A cet effet, Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens a désigné Monsieur André-Noël STERN en qualité de commissaire enquêteur par décision en date du 28 juillet 2021

L'enquête publique se déroulera **du 27 septembre 2021 au 30 octobre 2021 inclus** dans les lieux d'enquête suivants, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public : mairies d'Andelain, Autreville, Beator, Charmes, Chauny, Condren, Danizy, La Fère, Oignes, Sinceny, Tergnier, Viry-Noureuil.

Le public pourra prendre connaissance dudit dossier aux jours et heures habituels de réception du public et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'attention du commissaire enquêteur, Monsieur André-Noël STERN qui l'annexera au registre d'enquête soit dans l'une des mairies concernées soit au siège de l'enquête publique : Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère – 57 Boulevard Gambetta – BP 20086 – 02301 CHAUNY cedex.

Les observations du public pourront également être envoyées par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-2668@registre-dematerialise.fr ou être déposées en ligne sur le registre d'enquête dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2668>

Les observations par voie électronique pourront être envoyées ou déposées du 27 septembre 2021 dès 09h00 et jusqu'au 30 octobre 2021 avant 17h30.

Le dossier soumis à enquête publique sera consultable dans ces communes. Un registre d'enquête publique sera mis à la disposition du public dans chacune de ces communes.

Le commissaire-enquêteur assurera des permanences selon le calendrier suivant :

Tergnier :

- Le 27 septembre 2021 de 14h00 à 17h00
- Le 29 octobre 2021 de 14h00 à 17h00

Chauny :

- Le 13 octobre 2021 de 09h00 à 12h00

La Fère :

- Le 21 octobre 2021 de 09h00 à 12h00

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dans les lieux d'enquête cités ci-dessus aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public pendant un an.